Lettre n° 80 de Mgr Bernard Fellay aux Amis et Bienfaiteurs de la FSSPX de mars 2013

Publié le 31 mars 2013
Mgr Bernard Fellay
19 minutes

Chers Amis et Bienfaiteurs,

Voilà bien longtemps que cette lettre aurait dû vous parvenir, et c'est avec joie, en ce temps pascal, que nous voudrions faire le point et exposer quelques réflexions sur la situation de l'Eglise.
Comme vous le savez, la Fraternité s'est trouvée dans une position délicate durant une grande partie de l'année 2012, suite à la dernière approche de Benoît XVI pour essayer de normaliser notre situation. Les difficultés venaient, d'une part, des exigences qui accompagnaient la proposition romaine – auxquelles nous ne pouvions et ne pouvons toujours pas souscrire –, et d'autre part, d'un manque de clarté de la part du Saint-Siège qui ne permettait pas de connaître exactement la volonté du Saint-Père, ni ce qu'il était disposé à nous concéder. Le trouble causé par ces incertitudes s'est dissipé à partir du 13 juin 2012, avec une confirmation nette, le 30 du même mois, par une lettre de Benoît XVI lui-même qui exprimait clairement et sans ambiguïté les conditions que l'on nous imposait pour une normalisation canonique.
Ces conditions sont d'ordre doctrinal ; elles portent sur l'acceptation totale du concile Vatican II et de la messe de Paul VI. Aussi, comme l'a écrit Mgr Augustine Di Noia, vice-président de la Commission Ecclesia Dei, dans une lettre adressée aux membres de la Fraternité Saint-Pie X à la fin de l'année dernière, sur le plan doctrinal, nous sommes toujours au point de départ tel qu'il se posait dans les années 70. Nous ne pouvons malheureusement que souscrire à ce constat des autorités romaines, et reconnaître l'actualité de l'analyse Mgr Marcel Lefebvre, , fondateur de notre Fraternité, qui n'a pas varié dans les décennies qui ont suivi le Concile, jusqu'à sa mort. Sa perception très juste, à la fois théologique et pratique, vaut encore aujourd'hui, cinquante ans après le début du Concile.
Nous aimerions rappeler cette analyse que la Fraternité Saint-Pie X a toujours faite sienne et qui demeure le fil conducteur de sa position doctrinale et de son action : tout en reconnaissant que la crise qui secoue l'Eglise a aussi des causes extérieures, c'est bien le Concile lui-même qui est l'agent principal de son auto-destruction.
Dès la fin du Concile Mgr Lefebvre a exposé, dans une lettre au cardinal Alfredo Ottaviani du 20 décembre 1966, les dégâts causés par le Concile pour toute l'Eglise. Je la citais déjà dans la Lettre aux Amis et Bienfaiteurs n°68, du 29 septembre 2005. Il est utile d'en relire aujourd'hui quelques extraits.
« Alors que le Concile se préparait à être une nuée lumineuse dans le monde d'aujourd'hui si l'on avait utilisé les schémas préparés dans lesquels on trouvait une profession solennelle de doctrine sûre au regard des problèmes modernes, on peut et on doit malheureusement affirmer :
« Que, d'une manière à peu près générale, lorsque le Concile a innové, il a ébranlé la certitude de vérités enseignées par le Magistère authentique de l'Eglise comme appartenant définitivement au trésor de la Tradition.
« Qu'il s'agisse de la transmission de la juridiction des évêques, des deux sources de la Révélation,

de l'inspiration scripturaire, de la nécessité de la grâce pour la justification, de la nécessité du baptême catholique, de la vie de la grâce chez les hérétiques, schismatiques et païens, des fins du mariage, de la liberté religieuse, des fins dernières, etc. Sur ces points fondamentaux, la doctrine traditionnelle était claire et enseignée unanimement dans les universités catholiques. Or, de nombreux textes du Concile sur ces vérités permettent désormais d'en douter.

« Les conséquences en ont été rapidement tirées et appliquées dans la vie de l'Eglise :

« – Les doutes sur la nécessité de l'Eglise et des sacrements entraînent la disparition des vocations sacerdotales

« – Les doutes sur la nécessité et la nature de la 'conversion' de toute âme entraînent la disparition des vocations religieuses, la ruine de la spiritualité traditionnelle dans les noviciats, l'inutilité des missions.

« – Les doutes sur la légitimité de l'autorité et l'exigence de l'obéissance provoqués par l'exaltation de la dignité humaine, de l'autonomie de la conscience, de la liberté, ébranlent toutes les sociétés en commençant par l'Eglise, les sociétés religieuses, les diocèses, la société civile, la famille.

« L'orgueil a pour suite normale toutes les concupiscences des yeux et de la chair. C'est peut-être une des constatations les plus affreuses de notre époque de voir à quelle déchéance morale sont parvenues la plupart des publications catholiques. On y parle sans aucune retenue de la sexualité, de la limite des naissances par tous les moyens, de la légitimité du divorce, de l'éducation mixte, du flirt, des bals comme moyens nécessaires de l'éducation chrétienne, du célibat des prêtres, etc.

« – Les doutes sur la nécessité de la grâce pour être sauvé provoquent la mésestime du baptême désormais remis à plus tard, l'abandon du sacrement de pénitence. Il s'agit d'ailleurs surtout d'une attitude des prêtres et non des fidèles. Il en est de même pour la présence réelle : ce sont des prêtres qui agissent comme s'ils ne croyaient plus, en cachant la Sainte Réserve, en supprimant toutes les marques de respect envers le Saint-Sacrement, et toutes les cérémonies en son honneur.

« – Les doutes sur la nécessité de l'Eglise source unique de salut, sur l'Eglise catholique seule vraie religion, provenant des déclarations sur l'œcuménisme et la liberté religieuse, détruisent l'autorité du Magistère de l'Eglise. En effet, Rome n'est plus la *Magistra Veritatis* unique et nécessaire.

« Il faut donc, acculé par les faits, conclure que le Concile a favorisé d'une manière inconcevable la diffusion des erreurs libérales. La foi, la morale, la discipline ecclésiastique sont ébranlées dans leurs fondements, selon les prédictions de tous les papes.

« La destruction de l'Eglise avance à pas rapides. Par une autorité exagérée donnée aux conférences épiscopales, le souverain pontife s'est rendu impuissant. En une seule année, que d'exemples douloureux ! Cependant le Successeur de Pierre et lui seul peut sauver l'Eglise.

« Que le Saint-Père s'entoure de vigoureux défenseurs de la foi, qu'il les désigne dans les diocèses importants. Qu'il daigne par des documents importants proclamer la vérité, poursuivre l'erreur, sans crainte des contradictions, sans crainte des schismes, sans crainte de remettre en cause les dispositions pastorales du Concile.

« Daigne le Saint-Père : encourager les évêques à redresser la foi et les mœurs individuellement, chacun dans leurs diocèses respectifs, comme il convient à tout bon pasteur ; soutenir les évêques courageux, les inciter à réformer leurs séminaires, à y restaurer les études selon saint Thomas ; encourager les supérieurs généraux à maintenir dans les noviciats et les communautés les principes fondamentaux de toute ascèse chrétienne, surtout l'obéissance ; encourager le développement des écoles catholiques, la presse de saine doctrine, les associations de familles chrétiennes ; enfin réprimander les fauteurs d'erreurs et les réduire au silence. Les allocutions des mercredis ne peuvent remplacer les encycliques, les mandements, les lettres aux évêques.

« Sans doute suis-je bien téméraire de m'exprimer de cette manière ! Mais c'est d'un amour ardent que je compose ces lignes, amour de la gloire de Dieu, amour de Jésus, amour de Marie, de son Eglise, du Successeur de Pierre, évêque de Rome, Vicaire de Jésus-Christ. »

Le 21 novembre 1974, après la visite apostolique du séminaire d'Ecône, Mgr Lefebvre a jugé nécessaire de résumer sa position dans la célèbre déclaration qui aura pour conséquence, quelques mois plus tard, l'injuste suppression canonique de la Fraternité Saint-Pie X, que notre fondateur et ses suc-

cesseurs ont toujours tenue pour nulle. Ce texte capital s'ouvrait sur cette profession de foi qui est celle de tous les membres de la Fraternité :

> *« Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la Foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité.*
> *« Nous refusons par contre et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le concile dans toutes les réformes qui en sont issues.*
> *« Toutes ces réformes, en effet, ont contribué et contribuent encore à la démolition de l'Eglise, à la ruine du Sacerdoce, à l'anéantissement du Sacrifice et des sacrements, à la disparition de la vie religieuse, à un enseignement naturaliste et teilhardien dans les universités, les séminaires, la catéchèse, enseignement issu du libéralisme et du protestantisme condamnés maintes fois par le magistère solennel de l'Eglise.*

Et cette déclaration s'achevait sur ces lignes :

> *« La seule attitude de fidélité à l'Eglise et à la doctrine catholique, pour notre salut, est le refus catégorique d'acceptation de la Réforme.*
> *« C'est pourquoi sans aucune rébellion, aucune amertume, aucun ressentiment nous poursuivons notre œuvre de formation sacerdotale sous l'étoile du magistère de toujours, persuadés que nous ne pouvons rendre un service plus grand à la sainte Eglise catholique, au souverain pontife et aux générations futures. »*

En 1983, rappelant le sens du combat pour la Tradition, Mgr Lefebvre adressait un manifeste épiscopal à Jean-Paul II, co-signé par Mgr Antonio de Castro Mayer, où il dénonçait, une fois de plus, les ravages causés par les réformes post-conciliaires et l'esprit néfaste qui s'est répandu partout. Il soulignait, en particulier, les points suivants au sujet du faux œcuménisme, de la collégialité, de la liberté religieuse, du pouvoir du pape et de la nouvelle messe :

- *Le faux œcuménisme* :

« Cet œcuménisme est également contraire aux enseignements de Pie XI dans l'encyclique *Mortalium animos* : sur ce point il est opportun d'exposer et de repousser une certaine opinion fausse qui est à la racine de ce problème et de ce mouvement complexe par le moyen duquel les non-catholiques s'efforcent de réaliser une union des églises chrétiennes. Ceux qui adhèrent à cette opinion citent constamment ces paroles du Christ : 'Qu'ils soient un… et que n'existe qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur' (Jn 17,21 et 10,16) et prétendent que par ces paroles le Christ exprime un désir ou une prière qui n'a jamais été réalisée. Ils prétendent de fait que l'unité de foi et de gouvernement, qui est une des notes de la véritable Eglise du Christ, pratiquement jusqu'aujourd'hui n'a jamais existé et aujourd'hui n'existe pas.

« Cet œcuménisme, condamné par la morale et le droit catholiques, en arrive à permettre de recevoir les sacrements de pénitence, d'eucharistie et d'extrême-onction de 'ministres non-catholiques' (Canon 844 N.C.) et favorise 'l'hospitalité œcuménique' en autorisant les ministres catholiques à donner le sacrement de l'eucharistie à des non-catholiques. »

- *La collégialité* :

« La doctrine déjà suggérée par le document *Lumen gentium* du concile Vatican II sera reprise explicitement par le nouveau Droit Canon (Can. 336) ; doctrine selon laquelle le collège des évêques joint au pape jouit également du pouvoir suprême dans l'Eglise et cela d'une manière habituelle et constante.

« Cette doctrine du *double pouvoir suprême* est contraire à l'enseignement et à la pratique du magistère de l'Eglise, spécialement dans le concile Vatican I (Dz. 3055), et dans l'encyclique de Léon XIII *Satis cognitum*. Seul le pape a ce pouvoir suprême qu'il communique dans la mesure où il le juge opportun et dans des circonstances extraordinaires.

« A cette grave erreur se rattache l'orientation démocratique de l'Eglise, les pouvoirs résidant dans

le ‘peuple de Dieu’ tel qu’il est défini dans le nouveau Droit. Cette erreur janséniste est condamnée par la Bulle *Auctorem Fidei* de Pie VI (Dz. 2602). »

***- La liberté religieuse* :**

« La déclaration *Dignitatis humanae* du concile Vatican II affirme l’existence d’un faux droit naturel de l’homme en matière religieuse, contrairement aux enseignements pontificaux, qui nient formellement un pareil blasphème.

« Ainsi Pie IX dans son encyclique *Quanta Cura* et dans le Syllabus, Léon XIII dans ses encycliques *Libertas praestantissimum*et *Immortale Dei*, Pie XII dans son allocution *Ci Riesce* aux juristes catholiques italiens, nient que la raison et la révélation fondent un pareil droit.

« Vatican II croit et professe, d’une manière universelle, que ‘la Vérité ne peut s’imposer que par la force propre de la Vérité’, ce qui s’oppose formellement aux enseignements de Pie VI contre les jansénistes du concile de Pistoie (Dz. 2604). Le Concile en arrive à cette absurdité d’affirmer le droit de ne pas adhérer et de ne pas suivre la Vérité, d’obliger les gouvernements civils de ne plus faire de discrimination pour des motifs religieux, établissant l’égalité juridique entre les fausses et la vraie religion. (…)

« Les conséquences de la reconnaissance par le Concile de ce faux droit de l’homme ruinent les fondements du règne social de Notre-Seigneur, ébranlent l’autorité et le pouvoir de l’Eglise dans sa mission de faire régner Notre-Seigneur dans les esprits et dans les cœurs, en menant le combat contre les forces sataniques qui subjuguent les âmes. L’esprit missionnaire sera accusé de prosélytisme exagéré.

« La neutralité des Etats en matière religieuse est injurieuse pour Notre-Seigneur et son Eglise, lorsqu’il s’agit d’Etats à majorité catholique. »

***- Le pouvoir du pape* :**

« Certes le pouvoir du pape dans l’Eglise est un pouvoir suprême, mais il ne peut être absolu et sans limites, étant donné qu’il est subordonné au pouvoir divin, qui s’exprime dans la Tradition, la sainte Ecriture et les définitions déjà promulguées par le magistère ecclésiastique (Dz. 3116).

« Le pouvoir du pape est subordonné et limité par la fin pour laquelle son pouvoir lui a été donné. Cette fin est clairement définie par le pape Pie IX dans la Constitution *Pastor aeternus* du concile Vatican I (Dz. 3070). Ce serait un abus de pouvoir intolérable de modifier la constitution de l’Eglise et de prétendre en appeler au droit humain contre le droit divin, comme dans la liberté religieuse, comme dans l’hospitalité eucharistique autorisée par le nouveau Droit, comme dans l’affirmation des deux pouvoirs suprêmes dans l’Eglise.

« Il est clair que dans ces cas et autres semblables, c’est un devoir pour tout clerc et fidèle catholique de résister et de refuser l’obéissance. L’obéissance aveugle est un contre-sens et nul n’est exempt de responsabilité pour avoir obéi aux hommes plutôt qu’à Dieu (Dz. 3115) ; et cette résistance doit être publique si le mal est public et est un objet de scandale pour les âmes (Somme théologique, II, II, 33, 4).

« Ce sont là des principes élémentaires de morale, qui règlent les rapports des sujets avec toutes les autorités légitimes.

« Cette résistance trouve d’ailleurs une confirmation dans le fait que désormais ceux-là sont pénalisés qui s’en tiennent fermement à la Tradition et à la foi catholique, et que ceux qui professent des doctrines hétérodoxes ou accomplissent de véritables sacrilèges ne sont nullement inquiétés. C’est la logique de l’abus de pouvoir. »

***- La nouvelle messe* :**

« Contrairement aux enseignements du concile de Trente dans sa XXII session, contrairement à l’encyclique *Mediator Dei*de Pie XII, on a exagéré la place des fidèles dans la participation à la messe et diminué la place du prêtre devenu simple président. On a exagéré la place de la liturgie de la parole et diminué la place du sacrifice propitiatoire. On a exalté le repas communautaire et on l’a laïcisé, aux dépens du respect et de la foi en la présence réelle par la transsubstantiation.

« En supprimant la langue sacrée, on a pluralisé à l’infini les rites en les profanant par des apports mondains ou païens et on a répandu de fausses traductions, aux dépens de la vraie foi et de la vraie

piété des fidèles. »
En 1986, à propos de la rencontre interreligieuse d'Assise, qui constituait un scandale inouï dans l'Eglise catholique, et surtout une violation du premier de tous les commandements – « un seul Dieu tu adoreras » – où l'on vit le Vicaire du Christ inviter les représentants de toutes les religions à invoquer leurs faux dieux, Mgr Lefebvre protesta avec véhémence. Il dira même avoir vu dans cet événement insupportable pour tout cœur catholique l'un des signes qu'il avait demandés au Ciel, avant de pouvoir procéder à un sacre épiscopal.
Dans la Lettre aux Amis et Bienfaiteurs n°40 du 2 février 1991, M. l'abbé Franz Schmidberger, 2 Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X, reprit l'ensemble de la question et redit la position catholique dans un petit compendium des erreurs contemporaines opposées à la foi. Et nous avons demandé à quelques confrères de résumer en une sorte de vademecum l'ensemble de ces points dans divers ouvrages publiés depuis, dont le remarquable *Catéchisme de la crise de l'Eglise* de M. l'abbé Matthias Gaudron (Edition Rex Regum).
Aujourd'hui, dans la même ligne, nous ne pouvons que répéter ce que Mgr Lefebvre et M. l'abbé Schmidberger à sa suite ont affirmé. Toutes les erreurs qu'ils ont dénoncées, nous les dénonçons. Nous supplions le Ciel et les autorités de l'Eglise, en particulier le nouveau souverain pontife, le pape François, Vicaire du Christ, successeur de Pierre, de ne pas laisser les âmes se perdre parce qu'elles ne reçoivent plus la saine doctrine, le dépôt révélé, la foi, sans laquelle nul ne peut être sauvé, nul ne peut plaire à Dieu.
A quoi sert-il de se dévouer pour les hommes si on leur cache l'essentiel, le but et le sens de leur vie, et la gravité du péché qui les en détourne ? La charité pour les pauvres, les plus démunis, les infirmes, les malades, a toujours été un vrai souci pour l'Eglise, et il ne faut pas s'en dispenser, mais si cela se réduit à de la pure philanthropie et à de l'anthropocentrisme, alors l'Eglise ne remplit plus sa mission, elle ne conduit plus les âmes à Dieu, ce qui ne peut se faire réellement que par les moyens surnaturels, la foi, l'espérance, la charité, la grâce. Et donc par la dénonciation de tout ce qui s'y oppose : les erreurs contre la foi et contre la morale. Car si, faute de cette dénonciation, les hommes pèchent, ils se damnent pour l'éternité. La raison d'être de l'Eglise est de les sauver et de leur faire éviter le malheur de leur perte éternelle.
Bien évidemment, cela ne saurait plaire au monde, qui se retourne alors contre l'Eglise, souvent avec violence, comme nous le montre l'histoire.
Nous voici donc à Pâques 2013, et la situation de l'Eglise reste quasi inchangée. Les paroles de Mgr Lefebvre prennent un accent prophétique. Tout s'est réalisé, et tout continue pour le plus grand malheur des âmes qui n'entendent plus de leurs pasteurs le message du salut.
Sans nous laisser troubler, soit par la durée de cette crise terrible, soit par le nombre de prélats, d'évêques qui poursuivent l'auto-destruction de l'Eglise, comme le reconnaissait Paul VI, nous continuons, dans la mesure de nos moyens, à proclamer que l'Eglise ne peut changer ni ses dogmes, ni sa morale. Car l'on ne touche pas à ses vénérables institutions sans provoquer un véritable désastre. Si certaines modifications accidentelles portant sur la forme extérieure doivent être faites – comme cela se produit dans toutes les institutions humaines –, elles ne peuvent en aucun cas être faites en opposition aux principes qui ont guidé l'Eglise dans tous les siècles précédents.
La consécration à saint Joseph, décidée au Chapitre général de juillet 2012, intervient juste à ce moment décisif. Pourquoi saint Joseph ? Parce qu'il est le patron de l'Eglise catholique. Il continue à avoir pour le Corps mystique le rôle que Dieu le Père lui avait confié auprès de son Divin Fils. Le Christ étant le chef de l'Eglise, tête du Corps mystique, il en découle que celui qui avait la charge de protéger le Messie, Fils de Dieu fait homme, voit sa mission s'étendre à tout le Corps mystique.
De même que son rôle fut très discret et en grande partie caché – tout en étant parfaitement efficace –, ainsi ce rôle protecteur – tout aussi efficace sur l'Eglise –, s'effectue-t-il aujourd'hui dans une grande discrétion. Ce n'est qu'au fil des siècles que se manifesta de façon de plus en plus claire la dévotion à saint Joseph. Un des plus grands saints, un des plus discrets. A la suite de Pie IX, qui le déclara patron de toute l'Eglise, à la suite de Léon XIII qui confirma ce rôle et introduisit la magnifique *Prière à saint Joseph, patron de l'Eglise universelle* – que nous récitons tous les jours dans la

Fraternité –, à la suite de saint Pie X, qui avait une dévotion toute spéciale à saint Joseph, dont il portait le nom, nous voulons faire nôtres, en ce moment dramatique de l'histoire de l'Eglise, cette dévotion et ce patronage.
Chers Amis et Bienfaiteurs de la Fraternité Saint-Pie X, je vous bénis de tout cœur, en vous exprimant ma gratitude pour vos prières et votre générosité en faveur de l'œuvre de restauration de l'Eglise entreprise par Mgr Lefebvre. Et plus encore, je demande à saint Joseph de vous obtenir les grâces divines dont vos familles ont besoin pour demeurer fidèles à la Tradition catholique.
+Bernard Fellay, Supérieur général
Source : DICI